





200
QUESTIONS DU JOUR

LE PAPE
HONORIUS

PREMIÈRE LETTRE

A

M. L'ABBÉ GRATRY

PAR

J. CHANTREL

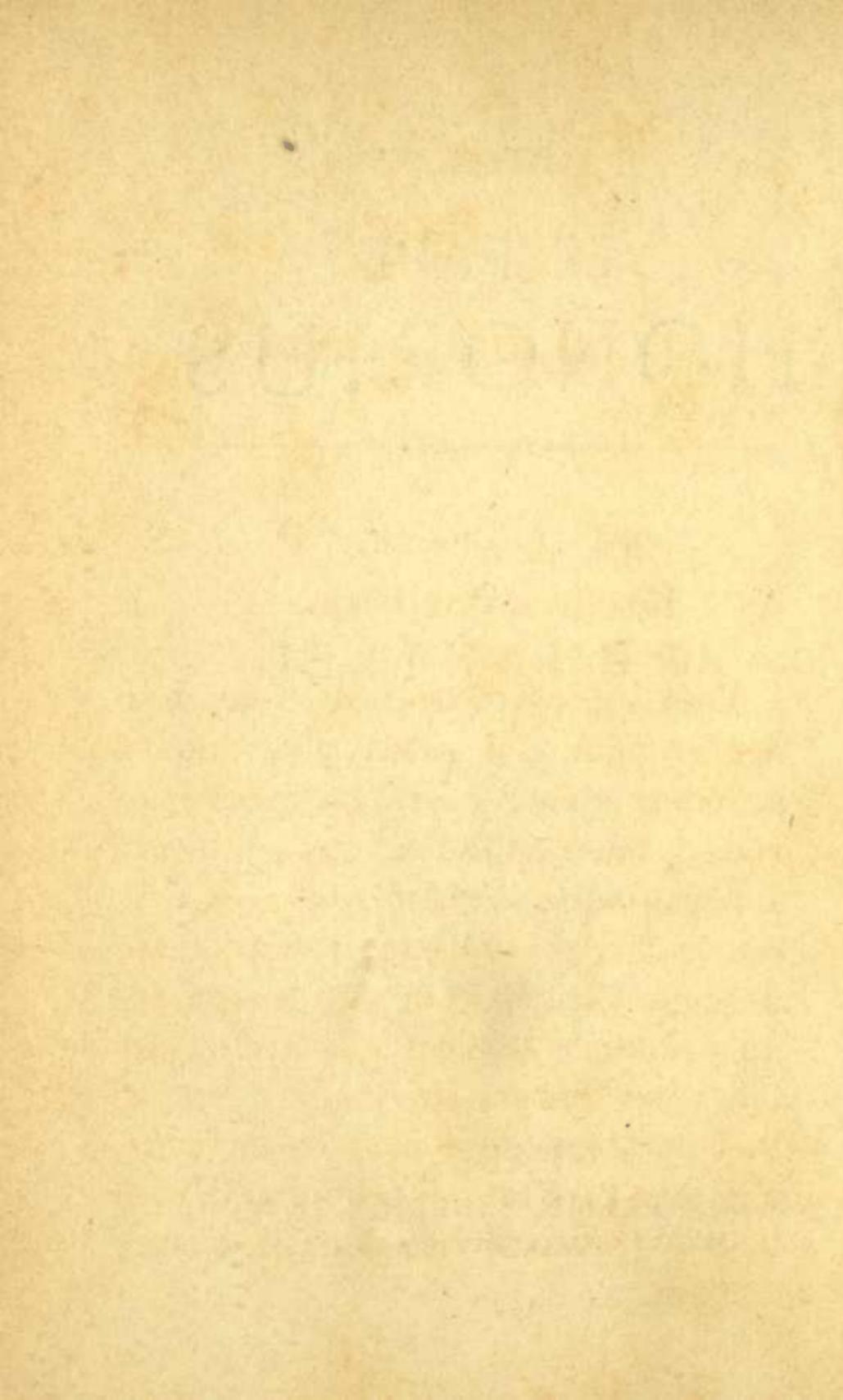


PARIS

VICTOR PALMÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1870



PREMIÈRE LETTRE

A

M. L'ABBÉ GRATRY

MON RÉVÉREND PÈRE,

Vous me permettrez de vous donner ce nom : il m'est plus doux à prononcer ; vous y êtes accoutumé, et vous y tenez, puisque vous continuez à vous donner comme *prêtre de l'Oratoire*, malgré votre séparation de fait de cette Congrégation, et malgré ce qu'a publié à cet égard le R. P. Petetot, votre ancien supérieur. C'est le P. Gratry que nous connaissons tous, c'est au P. Gratry que nous devons tant de beaux livres dont la lecture

déroute parfois l'intelligence, mais charme toujours l'imagination, et où l'on se plaît à entendre comme l'écho d'une âme tendre et poétique, d'un cœur épris de l'amour de l'humanité, d'un esprit qui cherche à saisir la vérité dans sa beauté éternelle et divine.

Je veux le croire encore, mon Père, c'est cet amour pour la vérité, c'est ce zèle pour son triomphe, c'est la crainte de lui voir subir une désastreuse défaite, qui vous a poussé à écrire votre *première lettre à M^{gr} Dechamps*. Attentif à ces magnifiques luttes de l'intelligence qu'a suscitées le Concile œcuménique, après avoir lu M^{gr} Manning, l'illustre archevêque de Westminster, M^{gr} Dechamps, l'illustre archevêque de Malines et primat de la Belgique, M^{gr} Dupanloup, le non moins illustre évêque d'Orléans, vous avez pris votre parti, et, voyant la très-grande majo-

rité des Pères du Concile marcher à la suite des deux premiers prélats, vous vous êtes dit qu'un grand malheur menaçait l'Église. Alors vous êtes rentré en vous-même, vous avez prié, et tout à coup, illuminé d'en haut, vous avez écrit, et vous nous dites :

« Pour moi, je crois très-fermement écrire ceci par l'ordre de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par amour pour son Église. Les derniers des hommes peuvent recevoir et reçoivent des ordres de Dieu. J'en ai reçu, et, pour obéir, je souffrirai ce qu'il faudra souffrir. »

Certes, ces lignes sont graves, et elles annoncent une mission extraordinaire, dont l'humilité chrétienne doit être confondue. Vous avez entendu, mon Père, le témoignage des siècles, le témoignage des Papes, des Conciles, des Saints, des Théologiens; vous avez lu et relu ces paroles du Sauveur :

Tu es Pierre et sur cette pierre... Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas... Pierre, confirme tes frères ; vous savez que les Pères du Concile du Vatican sont en très-grande majorité favorables à la définition de l'infailibilité pontificale, que tous ou presque tous croient à cette infailibilité ; vous avez vu votre illustre ami, Monseigneur l'évêque d'Orléans, s'attacher à ne parler que contre l'opportunité, et c'est alors que vous élevez la voix et que vous jetez, non pas au sein du Concile, non pas en vous adressant seulement aux Pères du Vatican, mais à tous les vents du monde, devant les incrédules que vous réjouissez comme devant les fidèles que vous attristez et que vous troublez, ces cris de colère et d'indignation : « Ceux qui veulent la définition de l'infailibilité s'appuient sur des récits mensongers et intolérables, sur d'au-

dacieuses fourberies, sur une insolente suppression des faits les plus considérables ; — le bréviaire romain résume une longue suite de fraudes dans un dernier et solennel mensonge et a trompé les Pères ; ce sont des infamies qui doivent exciter l'indignation de tous les nobles cœurs ; — il y a eu des falsifications systématiques du bréviaire romain dans le sens de l'infaillibilité séparée, — ET TOUS CEUX QUI, MALGRÉ CES RAISONS ET CES FAITS, OSERAIENT PASSER OUTRE ET PRONONCER DANS LES TÉNÈBRES, CEUX-LA EN RENDRONT COMPTE AU TRIBUNAL DE DIEU. »

Il est clair que, pour parler ainsi, pour dénoncer ainsi un système de fraude qui aurait été suivi pendant des siècles, qui aurait trompé toute l'Église, les plus savants théologiens, les plus grands saints, pour craindre que les Pères d'un Concile œcuménique puissent définir un dogme qui ne s'ap-

puie que sur des falsifications, d'audacieuses fourberies, des récits mensongers et intolérables, vous avez dû, mon Père, entendre très-clairement une voix du ciel et recevoir des ordres de Dieu bien pressants. Car, vous me permettrez de vous le dire, si les faits que vous avancez étaient vrais, ce ne serait plus seulement le Pape qui ne serait pas infallible, ce serait l'Église elle-même, qui est ainsi trompée depuis des siècles ; si vos craintes étaient sérieuses, ce serait de l'infailibilité du Concile œcuménique que vous doutez, c'est-à-dire que tout serait remis en question, qu'il n'y aurait plus rien de fixe sur la terre, que l'Église catholique cesserait d'être bâtie sur la pierre inébranlable, et que la parole de Jésus-Christ serait vaine.

Est-il possible que vous ayez cru écrire « par l'ordre de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par amour

pour son Église », une *lettre* qui déshonore l'Église, qui anéantit la parole de Jésus-Christ et qui tend à nous faire croire que Dieu a permis, pendant des siècles, que les hommes les plus saints, les personnages les plus vénérables, les théologiens les plus savants, les Conciles provinciaux, les Conciles généraux eux-mêmes, aient été trompés, invinciblement trompés par des falsifications systématiques et d'audacieuses fourberies, sur un point aussi capital que l'est l'infailibilité du Saint-Siège?

Autrefois les hommes envoyés de Dieu pour une mission extraordinaire demandaient à Dieu des signes, afin d'être bien sûrs de cette mission : Moïse, Gédéon, les prophètes, n'agirent qu'après avoir reçu ces témoignages divins, et, à leur tour, ils en donnaient aux hommes des preuves par les miracles qu'ils opéraient. No-

tre-Seigneur lui-même rappelait ses miracles comme les preuves les plus convaincantes de sa mission : *Les boiteux marchent, les aveugles voient*, et ses apôtres, après lui, avaient soin de confirmer leurs paroles par des signes, *sequentibus signis*. « J'ai reçu des ordres de Dieu, » dites-vous, et j'aime à croire à la sincérité de votre parole. Vous, prêtre de Dieu, accoutumé à lire dans les âmes, et qui savez à combien d'illusions elles peuvent être sujettes, vous vous êtes éprouvé vous-même, vous avez demandé à Dieu des signes de son appel, et vous les avez obtenus, et c'est pourquoi, « pour obéir », vous êtes disposé à « souffrir ce qu'il faudra souffrir ». Mais sommes-nous obligés de vous croire sur parole ? N'avez-vous pas, à votre tour, à nous donner quelques signes de votre extraordinaire mission ?

Hélas ! mon Père, permettez-moi de le dire avec une franchise que vous devez aimer, puisque le soupçon seul d'une altération de la vérité excite en vous tant d'indignation, permettez-moi de le dire, le ton même de votre *Première lettre à M^{gr} De-champs* me paraît de nature à faire voir dans cet acte plus de passion humaine que d'inspiration surnaturelle, plus de colère que d'amour pour vos frères, et, faut-il l'ajouter ? les erreurs palpables dans lesquelles vous êtes tombé, les réticences trop calculées qui vous ont fait omettre les pièces capitales du procès que vous poursuivez, tout contribue à empêcher ceux qui n'ont pas été, comme vous, illuminés d'en-haut, de croire que vous ayez réellement reçu les ordres qui vous ont mis la plume à la main.

Vous avez été le jouet d'une illu-

sion, mon Père, et vous deviez d'autant plus vous en défier, que vous connaissiez mieux votre penchant à vous laisser ainsi séduire. Avant votre conversion, qui a tant réjoui l'Église, vous vous étiez laissé aller à certaines erreurs contre lesquelles vous avez tort de ne pas tenir assez en garde votre belle et poétique intelligence; c'était une raison de plus pour vous de vous défier, et, vraiment, sachant que vous ne faisiez guère que répéter, en l'habillant à la moderne et en le réchauffant à la chaleur de votre style, ce qu'ont écrit Dupin, Bossuet, Richer, Lannoy, Noël Alexandre et tous les anciens gallicans, et ce qu'ont redit dans ces derniers temps Doellinger et Janus, en Allemagne, M. Renouf, en Angleterre, et M^{gr} Maret, en France, sachant que tout cela avait été cent fois réfuté, et avec une force admirable, dès le dix-septième siècle et au

dix-huitième, et tout récemment, hier, presque aujourd'hui, par M^{gr} Manning, par M^{gr} Dechamps, par le P. Bottalla et par tant d'autres, ne deviez-vous pas au moins faire soupçonner à vos lecteurs que votre thèse n'était pas neuve, que vous n'aviez pas le mérite de l'invention, et que vous aviez devant vous des adversaires qui méritaient d'être sérieusement étudiés?

Il m'est pénible, mon Père, d'insister là-dessus; mais, comme vous prétendez avoir reçu une mission, il faut bien que les catholiques sachent à quoi s'en tenir à cet égard. C'est pourquoi, avant d'entrer dans le fond de la question que vous avez soulevée, celle du pape Honorius, je vous demande la permission d'examiner rapidement avec vous si, laissant de côté les grands théologiens, les illustres évêques, les saints qui tiennent pour l'infaillibilité pontificale, nous devons

nous soumettre à l'autorité de votre parole ardente et accepter vos conclusions.

I.

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES.

Saint Paul, écrivant aux Galates, leur disait (chap. I, v. 8) : *Si nous-même ou un ange venu du ciel vous apportait un autre évangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème.*

M. l'abbé Gratry ne parle pas comme saint Paul ; il veut que nous écoutions sa voix plutôt que celle de l'Église, plutôt que celle du Concile. Hélas ! c'est ainsi que parlait le P. Hyacinthe, c'est ainsi que parlait Pascal, et n'est-ce pas ainsi que parlent tous les protestants ? Parler comme le fait le P. Gratry, n'est-ce

pas s'en remettre à son jugement privé, interpréter l'Écriture comme on l'entend, au lieu de se soumettre au jugement de l'Église et d'accepter ses définitions ?

Mais, mon Père, en vous suivant ainsi, que devons-nous croire ?

En 1859, vous écriviez dans la xxxiii^e méditation de votre *Mois de Marie* (pages 137 et 138) : « Oh ! si l'on avait plus d'amour pour le représentant visible de Notre-Seigneur Jésus-Christ, si l'on croyait plus fermement à l'Évangile, si l'on croyait à ces paroles du Maître : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et je te donnerai les clefs du royaume du ciel* ; si l'on avait ces sentiments et cette lumière, pourrait-on ne pas regarder davantage cet homme que Jésus-Christ a placé au centre du monde, au centre de l'humanité nouvelle ? Pourrait-on ne pas méditer ses dé-

marches et les paroles qu'il adresse à l'Église comme son chef et son docteur? N'y pourrait-on pas enfin découvrir la volonté actuelle de Dieu, le sens du mouvement que Dieu veut imprimer au monde? »

Relisez votre *Première lettre*, mon Père, et répondez si la lecture de cette lettre peut produire dans le cœur des fidèles les sentiments de soumission et de dévotion que vous demandez pour le Pape.

J'ouvre maintenant votre second volume de la *Connaissance de Dieu*, et je lis à la fin (p. 418 de la sixième édition in-12) : « *Presque tous les catholiques croient, et tous admettent en pratique, que le Souverain-Pontife, jugeant solennellement (ex cathedra), en matière de foi ou de mœurs, est infaillible. L'Église néanmoins n'a pas défini ce point comme article de foi.* »

Presque tous croient, tous admettent

en pratique : d'après votre *lettre*, mon Révérend Père, *presque tous* les catholiques ont été mis dans l'erreur par la falsification et les fourberies que vous dénoncez, *tous* admettent en pratique une doctrine qui « a pour allié le mensonge », comme vous le dites dans votre *lettre*. Comment conciliez-vous cela avec l'infailibilité de l'Église que vous ne rejetez point, puisque vous êtes catholique? Et comment voulez-vous que, désormais, l'on rejette l'infailibilité du Pape *jugeant solennellement en matière de foi ou de mœurs*, sans rejeter en même temps l'infailibilité de l'Église, contre laquelle, cependant, d'après les paroles de Jésus-Christ, les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir?

Où allez-vous? où nous menez-vous?

Comment vous accordez-vous avec vous-même?

Et qui croire, du P. Gratry écrivant

la *Connaissance de Dieu*, ou du P. Gratry écrivant sa *Première lettre à M^{gr} Dechamps* ?

D'après votre *lettre*, mon Père, on peut croire que vous placez votre propre infaillibilité au-dessus de celle du Pape, en vertu des ordres que vous avez reçus de Dieu ; d'après vos ouvrages précédents, il est clair que vous placez celle du Pape au-dessus de la vôtre, comme *presque tous les catholiques* en théorie, et *tous les catholiques* en pratique ; mais comment nous débrouiller dans tout cela ?

Vous écriviez, en 1852, dans votre Préface de la *Connaissance de Dieu*, au moment où le Souverain-Pontife venait d'autoriser le rétablissement de l'Oratoire de France, ces paroles que je me permets encore de remettre sous vos yeux :

« Sommes-nous précisément l'ancien Oratoire de France ? Distinguons :

oui, nous avons sa règle et sa forme à peu de chose près, c'est-à-dire en changeant ce que changerait aujourd'hui une assemblée générale de l'ancien Oratoire: mais comme, d'un autre côté, nous sommes très-éloignés de vouloir continuer en rien la *double aberration* qui a donné à l'ancien Oratoire sa mauvaise couleur; comme nous croyons au contraire que ces tendances ont été et sont encore le *fléau de la religion*, nous avons mis dans nos statuts fondamentaux des mesures décisives en ce sens, et nous les avons déposées aux pieds du Souverain-Pontife. »

On sait quelle est la *double aberration* qui a donné à l'ancien Oratoire sa *mauvaise couleur* : c'est le jansénisme et le gallicanisme. Le P. Gratry de 1852 voyait dans le gallicanisme une *aberration*, il voyait dans les tendances gallicanes le *fléau de la religion*. Où en est le P. Gratry de 1870?

Ce n'est pas maintenant les tendances gallicanes qu'il considère comme un fléau, ce sont les tendances contraires qui engagent, comme il le dit à M^{sr} Dechamps, dans une voie *de danger et d'incertitude*.

Est-ce parce qu'il a changé d'opinion que le P. Gratry a quitté l'Oratoire? Vraiment, il aurait dû le dire plus tôt, il aurait dû le dire il y a dix ans, et ne pas laisser grandir le mal contre lequel il est obligé aujourd'hui de s'élever avec tant d'énergie.

Mais qui nous garantit qu'il ne changera pas encore une fois d'opinion?

Pour moi, j'espère en ce changement. Oui, mon Père, vous changerez encore une fois, et ce sera pour revenir au beau temps de 1852 et de 1859, ce sera pour faire resplendir de tout l'éclat de votre belle parole cette vérité, admise alors en théorie aussi bien qu'en pratique par *tous* les catholiques, que

la chaire de Pierre est infaillible, que le successeur de Pierre est infaillible *lorsqu'il juge solennellement en matière de foi ou de mœurs.*

Si cette lettre que j'ai l'honneur de vous adresser pouvait contribuer en quelque chose à cet heureux changement, je me trouverais au centuple récompensé de la peine que j'éprouve à combattre un prêtre dont les premiers écrits ont ouvert de si beaux horizons devant mon intelligence, et qui me charmait, même quand j'éprouvais quelque crainte à m'engager à sa suite. Je n'étais pas seul à éprouver ce charme et ces craintes : je remercie Dieu de m'avoir donné des maîtres dont les solides et sévères enseignements m'ont gardé de séduisantes illusions, mais je gémissais de voir tant de jeunes gens, dont l'âme s'ouvre à tout ce qui lui semble être le beau et le vrai, se laisser prendre à des mirages

que votre plume et votre parole dissiperaient si facilement, si vous les consacriez toujours, comme autrefois, à la glorification de la vérité, au lieu de les faire servir à jeter le trouble dans ces jeunes âmes et dans l'Église de Jésus-Christ.

Mais enfin, mon Père, vous croyez être dans la vérité, et vous croyez avoir reçu une mission de Dieu. Voyons donc si vous ne vous trompez pas et si vous vous êtes suffisamment préparé à remplir convenablement votre mission.

Pourquoi ne le dirais-je pas ? Il est dur, sans doute, de s'exposer à contrister votre âme douce et charitable ; mais votre exemple nous a montré que toute considération doit céder devant la vérité. Votre douceur et votre charité ne vous empêchent pas de parler de *falsifications systématiques, d'audacieuses fourberies, de mensonge et*

d'infamie ; pourquoi ne pourrais-je pas vous dire respectueusement, mon Révérend Père, que vous vous êtes fortement trompé, et que votre travail témoigne, non pas d'une trop grande précipitation, car je crois que vous ne l'avez pas livré à la légère à l'impression et que vous n'avez pas travaillé seul, mais d'une telle *nouveauté* dans l'étude de la question principale traitée par vous, que vous présentez comme des arguments nouveaux des arguments bien anciens et que vous plaisantez agréablement de certaines *ignorances* qui retombent un peu sur vous.

Je vous fournirai les preuves dans la suite de la discussion ; je ne vous en présente tout d'abord que quelques-unes qui embarrasseraient cette discussion, si je ne les plaçais pas ici.

Première erreur. — Vous en voulez

particulièrement au pape Honorius, et votre grand argument contre lui, argument auquel vous revenez continuellement, c'est que ce pape a été condamné comme hérétique par le VI^e Concile œcuménique, qui s'est tenu en 680. Et voici ce que vous dites au commencement de votre paragraphe V, page 31 : « Que dire de la condamnation traditionnelle et solennelle que, pendant des siècles, les papes, dans leur profession de foi, faite avec serment le jour de leur élection, répétaient au sujet de l'hérésie d'Honorius? *J'ai sous les yeux ces professions de foi des SIXIÈME, septième, huitième et neuvième siècles, et j'y lis ces paroles : Nous professons la doctrine des Pères du VI^e Concile œcuménique, etc. »*

De bonne foi, mon Père, comment avez-vous pu lire dans les professions de foi du *sixième* siècle une mention

du VI^e Concile œcuménique, tenu en 680, à la fin du *septième* siècle? Ce *pendant des siècles* doit donc être réduit d'au moins cent quatre-vingts ans; cent quatre-vingts ans sur quatre cents, c'est beaucoup. Est-il possible que ces exagérations fassent partie de la mission que vous avez reçue de Dieu? Et remarquez que je me contente d'écrire le mot *exagération*.

Je reviendrai d'ailleurs sur le texte de cette profession de foi des papes qui n'est pas aussi favorable que vous le pensez à la thèse gallicane.

Deuxième erreur. — «Le bibliothécaire Anastase, *contemporain* du pape Agathon, défenseur obstiné d'Honorius, écrit pourtant que le VI^e Concile prononça l'anathème contre Honorius comme étant hérétique. » Voilà ce que je lis à la page 44 de votre *lettre*, et je vous avoue que, dans une

question d'histoire ecclésiastique , cette inadvertance de votre part, mon Père, me confond d'étonnement.

Tous ceux qui se sont occupés du pape Honorius et du VI^e Concile savent que le pape *saint* Agathon (j'aime à mettre le nom de *saint* devant le nom de ces Pères des chrétiens à qui l'Église l'a conféré) est le pape dont les légats présidèrent le VI^e Concile, et qu'il mourut avant que les actes de cette sainte assemblée lui fussent portés. Le pape [saint Agathon vivait donc en 680. D'autre part, il suffit d'être un peu au courant de l'histoire en général , pour savoir qu'Anastase le Bibliothécaire vivait dans la dernière moitié du neuvième siècle ; on peut savoir de plus qu'il assista à Constantinople au VIII^e Concile général, en 869, mille ans précisément avant le Concile du Vatican, et qu'il traduisit du grec en latin les actes

du VII^e et du VIII^e concile. Ainsi ces deux hommes ont vécu à deux cents ans de distance l'un de l'autre ! Le P. Gratry se croit-il donc contemporain de Bossuet ?

Convenez, mon Père, que lorsqu'on se charge de relever les erreurs des autres, et qu'on le fait avec tant d'indignation, il est désagréable de tomber dans de telles fautes.

Troisième erreur. — Dois-je dire que celle-ci est plus légère ou plus grave que la précédente ? A la même page, mon Père, vous faites Hincmar, le célèbre archevêque de Reims, *contemporain* d'Anastase, et cela est fort bien ; mais mon étonnement redouble de voir qu'en faisant, comme vous le deviez, vivre ces deux hommes dans le même siècle, vous ne vous soyez pas aperçu qu'il fallait revenir sur la deuxième erreur ; car, cette fois, il

suffit d'avoir lu un abrégé quelconque d'histoire de France, pour savoir qu'Hincmar vivait au neuvième siècle.

Croiriez-vous donc que saint Agathon vivait au neuvième siècle? Non, sans doute; mais que ces inadvertances vous rendent donc plus indulgent, mon Père :

Non ignare mali, miseris ignoscere discas;

permettez-moi cette légère falsification de Virgile.

Quatrième erreur. — A la page 43, vous dites : « Le *Liber pontificalis* de Léon II (lisons *saint Léon II*) s'accorde avec le *Liber diurnus*, et désigne Honorius comme condamné par le VI^e Concile. » Qu'est-ce que le *Liber pontificalis* de Léon II? Il existe, en effet, un *Liber pontificalis*, dont la rédaction est attribuée à Anastase le Bibliothécaire, et qui contient les *Vies des*

Papes ; mais il n'y a pas plus de *Liber pontificalis* de Léon II qu'il n'y a, par exemple, d'*Histoire de France* de Clovis ou de Charles X. Croyez-vous, mon Père, que ces inadvertances puissent faire penser que vous avez étudié par vous-même et dans les sources la question d'Honorius, et que vous vous êtes mis ou que vous étiez déjà par vos précédentes études en mesure de remplir la mission qui vous a fait écrire ?

Mais j'ai hâte d'arriver à la question elle-même.

Le but de votre *lettre*, mon Père, est parfaitement indiqué : vous essayez d'empêcher la définition de l'infaillibilité pontificale en matière de foi et de mœurs. La grande raison que vous donnez, c'est que, pour une telle définition, *il faut l'absolue certitude* (page 79), et, ajoutez-vous, « le plus léger doute exige, de droit divin, la

plus rigoureuse abstention » ; or ce n'est pas seulement un léger doute qui existe sur cette question, selon vous, c'est une certitude contraire à l'infaillibilité pontificale.

D'où vient cette certitude contraire ?

Vous avez choisi, je le reconnais, le fait le plus grave, le plus épineux, le fait du pape Honorius anathématisé comme hérétique par un concile œcuménique, et anathématisé comme tel par deux autres conciles œcuméniques et par plusieurs Papes.

Si Honorius a été hérétique, que devient l'infaillibilité des Papes, puisque l'un d'eux a failli ?

S'il n'a pas été hérétique, que devient l'infaillibilité des Papes qui l'ont anathématisé comme tel, et celle des conciles confirmés par les Papes qui l'ont également condamné ?

Je n'affaiblis pas votre dilemme,

mon Père, vous me rendrez cette justice, et vous êtes persuadé qu'il n'y a pas moyen de sortir de cette terrible étreinte.

Je ne serais certes pas le premier qui en serait sorti, et depuis que votre *lettre* a paru, vous avez dû reconnaître que votre dilemme n'est pas invincible ; mais pour la défense d'une croyance chère à *presque tous* les catholiques, comme vous l'avez dit vous-même, et qui sera bientôt, je l'espère, plus qu'une croyance, mais un dogme défini, j'estime que « les derniers des chrétiens peuvent et doivent entrer dans la lice », et je le fais.

Si vous avez pensé, mon Révérend Père, que le coup porté par votre *lettre* était le plus terrible qui pût être porté à la définition de l'infailibilité pontificale, ne suis-je pas en droit de croire qu'en voyant qu'il suffit d'un peu de bon sens et de bonne foi pour le parer,

même en acceptant pour authentique tout ce que vous donnez comme authentique, vous serez heureux de revenir à votre croyance première, et d'acclamer avec tous les fidèles enfants de l'Église la définition destinée à mettre un terme à tant de divisions qui nous affaiblissent, à rendre le calme à tant d'esprits troublés et incertains, à présenter l'Église en face de ses ennemis comme une inébranlable armée rangée en bataille, animée d'un seul sentiment, agissant comme un seul homme et gagnant ces victoires qui sont le triomphe de la vérité et du bien, le vrai progrès et la vraie prospérité des nations ?

Je le déclare d'avance : tout ce qu'il est possible de concéder aux adversaires du pape Honorius, je suis disposé à le concéder, et, je l'espère, le P. Gratry reconnaîtra que, dans cette voie, je suis allé jusqu'aux extrêmes

limites de ce que la critique historique peut permettre.

Si, allant jusque-là, je montre que l'infailibilité du Pape enseignant *ex cathedra* n'est pas atteinte, ma thèse sera prouvée;

Avec l'aide de Dieu, elle le sera.

II.

LES ACTES D'HONORIUS.

Examinons les faits froidement, de bonne foi, sans parti pris.

Le pape Honorius occupa le Siège apostolique de l'an 625 à l'an 637. Tous les historiens s'accordent à dire que, mise à part la question du monothélisme, il gouverna l'Église avec autant de zèle que de prudence. Il eut le bonheur d'éteindre le schisme des évêques d'Istrie, qui était une conséquence de la fameuse querelle des Trois-Chapitres, et, en Angleterre et en Écosse, il poursuivit avec autant de succès que de zèle l'œuvre de conver-

sion commencée sous son glorieux prédécesseur saint Grégoire le Grand.

Jusqu'à cette époque, trois grandes hérésies avaient attaqué le mystère de l'Incarnation, c'est-à-dire le mystère fondamental du christianisme.

L'arianisme, au quatrième siècle, avait nié la divinité du Verbe, et avait été vaincu au concile de Nicée par la définition qui déclarait le Verbe *consubstantiel* au Père.

Nestorius, patriarche de Constantinople, au cinquième siècle, admettant la divinité du Verbe, nia que le Verbe, Fils de Dieu, se fût fait homme en prenant de la Vierge Marie la nature humaine, et ne reconnut en Jésus-Christ qu'une union de cohabitation, non une union hypostatique constituant une seule personne. Ainsi, d'après Nestorius, il y avait deux personnes en Jésus-Christ, et par conséquent deux fils, un fils de Dieu, Dieu

comme son père, et un fils de Marie, homme comme sa mère, de sorte que la sainte Vierge ne pouvait pas s'appeler *Mère de Dieu*, mais seulement *Mère du Christ*. Le mot *théotocos*, Mère de Dieu, adopté par le concile d'Éphèse comme exprimant la foi catholique, fut la condamnation du nestorianisme.

Presque aussitôt après, le moine Eutychès, combattant son patriarche Nestorius, tomba dans l'erreur en un sens opposé : pour établir plus sûrement l'unité de personne, il alla jusqu'à soutenir l'unité de nature en Jésus-Christ, ce qui était encore détruire le mystère de l'Incarnation, qui est le mystère d'un Dieu fait homme, ou de l'union hypostatique de la nature divine et de la nature humaine. Ce fut au concile de Chalcédoine, en 451, vingt ans après le concile d'Éphèse, que le monophysisme fut définitivement condamné, conformément à la lettre

de saint Léon le Grand, et tous les Pères confessèrent Jésus-Christ Fils de Dieu et Notre-Seigneur, *parfait selon la divinité, parfait selon l'humanité, vrai Dieu et vrai homme avec une âme raisonnable et un corps, consubstantiel au Père selon la divinité, consubstantiel à nous selon l'humanité.*

Cela ne fut pas assez pour contenir le génie subtil et ergoteur des Grecs, qui trouvèrent moyen d'émettre une nouvelle erreur sur l'Incarnation. Le Verbe est Dieu, le Verbe hypostatiquement uni au Christ ne forme qu'une seule personne, Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme tout ensemble, ayant les deux natures divine et humaine; mais s'il y a en Jésus-Christ deux natures, dirent les monophysites qui ne voulaient pas se rendre, il n'y a qu'une opération, qu'une volonté *théandrique* ou *déivirile* qui doit être attribuée au Verbe, parce que l'huma-

nité lui est tellement unie qu'elle n'agit pas par elle-même, mais par le Verbe qui lui donne son mouvement comme à un pur instrument. C'était là le *monothélisme*, qui détruisait encore l'Incarnation, puisqu'il ne voyait plus en Jésus-Christ l'homme parfait, qui a par lui-même une action, une opération, une volonté.

La doctrine du monothélisme était une tentative de conciliation entre le système nestorien et le système eutychéen. Les monothélites disaient aux nestoriens : non deux personnes, mais deux natures ; ils disaient aux eutychéens ou monophysites : non une seule nature, mais une seule volonté, et ils croyaient sans doute ainsi faire œuvre de pacification. Mais la vérité ne s'arrange pas de ces conciliations : une seule volonté menait à une seule nature, car nier la volonté ou l'opération dans une nature intelligente, c'est nier

cette nature, et, la nature humaine disparaissant en Jésus-Christ, il ne restait que la nature divine, il n'y avait plus d'Incarnation.

Cela se voit maintenant très-clairement ; ce n'est pas ainsi que Sergius, patriarche de Constantinople, exposa la question au pape Honorius ; on doit regretter, mon Révérend Père, que dans une question où il s'agit de l'orthodoxie d'un Pape, vous ayez entièrement omis de mettre sous les yeux de vos lecteurs les pièces capitales du procès, c'est-à-dire les lettres mêmes d'Honorius.

Voyons les faits.

Cyrus, patriarche d'Alexandrie, prétend qu'il n'y a qu'une seule volonté en Jésus-Christ. Saint Sophrone, évêque de Jérusalem, combat cette erreur. Sergius de Constantinople, qui partage l'erreur de Cyrus, et qui sait que Sophrone veut en appeler au Siège apos-

tolique, prévient l'évêque de Jérusalem en écrivant au Pape que de nouvelles disputes s'élèvent en Orient, parce que, sans s'en tenir aux décisions des conciles, on agite la question de savoir s'il y a en Jésus-Christ deux *énergies*, deux opérations et deux volontés, ou s'il n'y en a qu'une seule, et il invite le Pape à défendre de parler d'une ou de deux opérations, à imposer le silence sur cette question, ce qui sera le plus sûr moyen de couper court à de nouvelles divisions.

Trompé par cet exposé, ne sachant que trop les tristes conséquences des discussions théologiques en Orient, ne voyant pas assez qu'en imposant également silence à ceux qui défendent la vérité et à ceux qui sont dans l'erreur, il favorise, au fond, les derniers au détriment des premiers, enfin croyant, d'après l'exposé très-captieux de Sergius, que ceux qui parlaient de

deux volontés en Jésus-Christ entendaient *deux volontés contraires, duo contraria volentes, duas voluntates, contrarietates circa invicem habentes*, comme celles qui existent dans l'homme, où la chair combat l'esprit depuis la chute, il écrivit successivement à Sergius deux lettres dans lesquelles il se rangeait à son avis, imposait silence aux deux parties et défendait d'employer les termes d'une ou de deux opérations, d'une ou de deux volontés.

Remarquons ici :

1° Que le patriarche de Constantinople, en s'adressant à l'évêque de Rome et en lui demandant un acte d'autorité, reconnaît formellement sa suprême juridiction ;

2° Qu'il ne lui demande pas une définition de foi ;

3° Qu'il n'est pas du tout sûr que le texte des deux lettres d'Honorius

soit authentique dans toutes ses parties.

Mais nous ne voulons pas nous arrêter à cette dernière remarque. Nous acceptons le texte tel qu'il est venu jusqu'à nous, tel qu'il semble avoir été placé sous les yeux des Pères de Constantinople en 680.

Voici les passages capitaux de la première lettre :

« ... Nous confessons que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Médiateur de Dieu et des hommes, opère les choses divines par l'intermédiaire de l'humanité qui lui est hypostatiquement unie, et les choses humaines par la chair qu'il a prise d'une manière ineffable et unique, et qu'il les opère sans division, sans confusion et sans transmutation, la divinité demeurant parfaite ; le même qui brillait par l'éclat des miracles, possédant notre nature, vrai Dieu et vrai homme tout à la fois ; et

c'est avec l'un et l'autre que, Médiateur de Dieu et des hommes, il a souffert les opprobres de sa passion... La Vérité, parlant d'elle-même, a dit : *Nul ne monte au ciel que celui qui en est descendu, le Fils de l'homme qui est au ciel*, nous montrant ainsi qu'en Jésus-Christ l'humanité est unie à la divinité d'une manière ineffable et unique, sans séparation, sans confusion, sans division ; chaque nature, malgré cette union, conservant d'une manière qui étonne notre esprit les différences qui lui sont propres... (1).

(1) *Confitentes Dominum Jesum Christum Mediatorem Dei et hominum operatum divina media humanitate Verbo Deo naturaliter unita, Eundemque operatum humana ineffabiliter atque singulariter assumpta carne discreta, inconfuse atque inconvertibiliter plena divinitate; et Qui coruscavit in carne plena divinis miraculis, Ipse est et carneus effectus plene Deus et homo, passiones et opprobria patitur Unus Mediator Dei et hominum in utrisque naturis... Per se Veritas in Evangelio ita inquit : Nullus ascendit in cœlum nisi Qui de*

« La divinité n'a pu aucunement souffrir les passions humaines ; mais les deux natures s'étant unies d'une manière ineffable, on a pu dire qu'un Dieu avait souffert et que l'humanité était descendue du ciel avec la divinité. Nous confessons donc une volonté en Jésus-Christ, parce que la divinité a pris non pas notre péché, mais notre nature telle qu'elle a été créée avant que le péché l'eût corrompue, et sous la livrée du péché il a effacé les péchés, et nous avons tous reçu de sa plénitude... Notre Sauveur n'a pas pris une nature pécheresse qui se révoltât contre la loi de l'esprit. *Il est venu chercher et sauver ce qui avait péri, c'est-à-dire la nature corrompue du genre hu-*

cælo descendit, Filius hominis qui est in cælo ; profecto nos instruens, quod divinitati unita est caro passibilis ineffabiliter atque singulariter, ut discrete atque inconfuse sic indivise videretur conjungi.

main. Il n'y a point en lui une autre loi des membres, une volonté différente; au contraire, attendu qu'il est né au-dessus de la nature humaine (1).

« Et quand il écrit : *Je ne suis pas venu pour faire ma volonté, mais celle de mon Père qui m'a envoyé, et encore : Que votre volonté se fasse, mon Père, et non la mienne*, ces paroles et

(1) Dum profecto divinitas nec crucifigi potuit, nec passiones humanas experiri vel perpeti, sed propter ineffabilem conjunctionem humanæ divinæque naturæ, idcirco et ubique Deus dicitur pati et humanitas ex cœlo cum divinitate descendisse. Unde et unam voluntatem fatemur Domini nostri Jesu Christi, quia profecto a divinitate assumpta est nostra natura, non culpa; illa profecto quæ ante peccatum creata est, non quæ post prævaricationem vitiata. Christus enim Dominus, in similitudine carnis peccati veniens, peccatum mundi abstulit, et de plenitudine ejus omnes accepimus... Non est assumpta a Salvatore vitiata natura quæ repugnaret legi mentis ejus, sed *venit quærere et salvare quod perierat*, id est vitiatam humani generis naturam. Nam lex alia in membris aut voluntas diversa non fuit vel contraria Salvatori, quia super legem natus est humanæ conditionis.

autres semblables ne sont pas d'une volonté différente, mais de l'humanité qu'il a prise (1).

« ...Si quelques-uns, comme en bé-gayant et comme ferait un maître pour s'accommoder à l'intelligence de ses disciples, ont dit *une* ou *deux* opérations, il ne faut pas en faire un dogme de l'Église; car ni l'Écriture ni les Conciles ne paraissent avoir examiné cette question. Que personne n'aille prêcher ce que l'Église n'a pas défini; des manières de parler employées uniquement dans l'intention de se mettre à la portée des faibles et d'exprimer plus clairement un sentiment particulier, ne doivent pas faire loi dans l'Église (2).

(1) Et si quidem scriptum est : *Non veni facere voluntatem meam, sed ejus qui misit me, Patris*, et : *Non quod ego volo, sed quod tu vis, Pater*, et alia hujusmodi, non sunt hæc diversæ voluntatis, sed dispensationis humanitatis assumptæ.

(2) Si forte quidam balbutientes, ut ita dicam,

« Que Jésus-Christ, Fils et Verbe de Dieu, par qui tout a été fait, soit le même qui opère les choses divines et les choses humaines, les Écritures le montrent clairement. Mais de savoir si, à cause des œuvres de la divinité et de l'humanité, on doit dire ou entendre *une* opération ou *deux*, c'est ce qui ne doit pas nous importer, et nous le laissons aux grammairiens qui ont coutume de vendre aux en-

nisi sunt proferentes exponere, formantes se in specimen nutritorum, ut possent mentes imbuere auditorum, non oportet ad dogmata hæc ecclesiastica retorquere, quæ neque synodales apices super hoc examinantes, neque auctoritates canonicæ visæ sunt explanasse, ut *unam* vel *duas* energias aliquis præsumat Christi Dei prædicare, quas neque evangelicæ vel apostolicæ litteræ, neque synodalis examinatio super his habita, visæ sunt terminasse; nisi fortassis, sicut præfati sumus, quidam aliqua balbutiendø docuerunt, condescendentes ad informandas mentes atque intelligentias parvulorum, quæ ad ecclesiastica dogmata trahi non debent; quæ unusquisque, in sensu suo abundans, videtur secundum propriam sententiam explicare.

fants les mots qu'ils ont inventés (1). »

Honorius conclut ainsi :

« Nous devons rejeter les mots nouveaux qui scandalisent les Églises, de peur que les simples, choqués des termes de *deux opérations*, ne nous croient nestoriens, et qu'ils ne nous croient eutychéens si nous ne reconnaissons en Jésus-Christ qu'une seule opération. Pour ne pas ranimer le feu des disputes à peine assoupies, confessons avec simplicité que le même Jésus-Christ opère et dans la nature divine et dans la nature humaine. Il vaut mieux laisser crier contre nous les vains éplucheurs de natures, les bour-

(1) Nam quia Dominus Jesus Christus, Filius ac verbum Dei, per quem facta sunt omnia, Ipse sit unus operator divinitatis atque humanitatis, plenæ sunt sacræ litteræ luculentius demonstrantes. Utrum autem, propter opera divinitatis et humanitatis, una an *geminæ* operationes debeant derivatæ dici vel intelligi, ad nos ista pertinere non debent; relinquentes ea grammaticis, qui solent parvulis exquisita derivando nomina venditare.

souflés philosophes à voix de grenouilles, que de laisser à jeun les chrétiens simples et humbles d'esprit. C'est en vain que leurs disciples s'efforceraient de séduire les fidèles par cette fausse et trompeuse philosophie, leurs vaines disputes ne convaincront personne ; leurs arguments sont captieux, mais se détruisent eux-mêmes. Nous vous exhortons en conséquence à éviter l'expression nouvelle d'*une* ou de *deux opérations*, et à prêcher avec nous, dans la foi orthodoxe et dans l'unité catholique, que le Fils de Dieu, Jésus-Christ, vrai Dieu lui-même, opère dans les deux natures et ce qui est de la divinité et ce qui est de l'humanité (1). »

(1)... Illa refutantes, quæ quidem novæ voces noscuntur sanctis Dei Ecclesiis scandala generare : ne parvuli aut *duarum operationum* vocabulo offensi, sectantes Nestorianos nos vesana sapere arbitrentur ; aut certe, si rursus *unam operationem* Domini nostri Jesus Christi fatendam esse censuerimus, stultam Eutylianistarum attoni-

Il est facile de voir que cette lettre, d'abord écrite en latin, ne nous est parvenue que retraduite du grec en latin; cela explique les obscurités de certains passages et les hellénismes qui s'y rencontrent et permet même de

tis auribus dementiam fateri putemur; præcaven-tes, ne quorum inania arma combusta sunt, eorum cineres redivivos ignes flammivomarum denuo renouent quæstionum; simpliciter atque veraciter confitentes Dominum Jesum Christum Unum Operatorem divinæ atque humanæ naturæ, electius arbitantes, ut vani naturarum ponderatores, otiose negotiantes et turgidi adversus nos insonent vocibus ranarum philosophi, quam ut simplices et humiles spiritu populi christiani possent remanere jejuni. Nullus enim decipiat per philosophiam et inanem fallaciam discipulos piscatorum, eorum doctrinam sequentes; omnia enim argumentis scopulosa disputationis callidæ atque fluctivaga in eorum retia sunt collisa. Hæc nobiscum fraternitas vestra prædicet, sicut et nos ea vobiscum unanimiter prædicamus; hortantes vos, ut *unius* vel *geminæ* novæ vocis inductum *operationis* vocabulum aufugientes, Unum nobiscum Dominum Jesum Christum Filium Dei vivi, Deum verissimum, in duabus naturis operatum divinitus atque humanitus, fide orthodoxa et unitate catholica prædicetis.

soupçonner que la pensée d'Honorius n'a pas toujours été bien rendue. Mais, quoi qu'on en pense, il est impossible d'y voir Honorius *enseigner* le monothélisme : il recommande le silence, il ne veut pas qu'on parle d'une ou de deux opérations, ne se prononçant pas plus pour l'une que pour l'autre manière de parler, et déclare bien positivement qu'il ne songe pas à imposer un dogme. D'ailleurs il se contente d'*exhorter*, il ne donne pas d'ordre.

La seconde lettre à Sergius, dont nous n'avons que deux fragments, montre les mêmes préoccupations dans Honorius : pas de nouvelles expressions, qui pourraient amener des discussions funestes ; pas de définition de dogme.

Voici les principaux passages des deux fragments :

« Nous avons aussi écrit à notre frère Cyrus d'Alexandrie, qu'il fallait

rejeter la nouvelle invention de ce terme d'une ou de deux opérations, et ne point obscurcir la doctrine de l'Église par les nuages de ces disputes, mais bannir de l'explication de la foi ces mots nouvellement introduits ; car ceux qui parlent de la sorte ne s'imaginent-ils pas que, suivant que l'on attribue à Jésus-Christ deux natures, on reconnaît aussi une ou deux opérations ? Sur quoi les témoignages de l'Écriture sont clairs ; mais que le Médiateur soit d'une ou de deux opérations, c'est ce qu'il est fort inepte de penser ou de dire (1).

(1) Nec non et Cyro fratri nostro Alexandriae civitatis præsuli, quatenus novæ adinventionis *unius* vel *duarum operationum* vocabulo refutato, claro Dei Ecclesiarum præconio nebulosarum concertationum caligines offundi non debeant vel aspergi ; ut profecto unius vel geminæ operationis vocabulum noviter introductum ex prædicatione fidei existimatur. Num qui hæc dicunt, quid aliud nisi juxta unius vel geminæ naturæ Christi Dei vocabulum, ita et operationem unam vel geminam suspican-

« Quant au dogme ecclésiastique que nous devons tenir et prêcher à cause de la simplicité des hommes, et pour couper court à d'inextricables disputes, IL NE FAUT POINT DÉFINIR qu'il y ait en Jésus-Christ une ou deux opérations, mais *confesser que les deux natures opèrent et agissent chacune avec la participation de l'autre, la nature divine OPÉRANT ce qui est de Dieu, la nature humaine EXÉCUTANT ce qui est de la chair, sans division, sans confusion, sans que la nature divine soit changée en l'homme ni la nature humaine en Dieu, mais les différences de nature demeurant entières* (1)...

tur? Super quod clara sunt divina testimonia. Unius autem operationis vel duarum esse vel fuisse Mediatorem Dei et hominum Dominum Jesum Christum, sentire et promere satis ineptum est.

(1) Quantum ad dogma ecclesiasticum pertinet quod tenere vel prædicare debemus, propter simplicitatem hominum et amputandas inextricabiles quæstionum ambages, non unam vel duas operationes in Mediatore Dei et hominum DEFINIRE, *sed utrasque*

Écartant donc le scandale de l'invention nouvelle, il ne faut NI DÉFINIR ni prêcher une opération ou deux, mais, au lieu d'une opération, comme disent quelques-uns, confesser sincèrement un seul Seigneur opérant dans l'une et l'autre nature ; et, au lieu de deux opérations, il faut plutôt prêcher avec nous que *les deux natures, la divinité et l'humanité, dans la seule et même personne du Fils unique opèrent, sans confusion, sans division et sans transmutation*, CHACUNE CE QUI LUI EST PROPRE (1). »

naturas in uno Christo unitate naturali copulatas cum alterius communione operantes atque operatrices confiteri debemus, et divinam quidem, quæ Dei sunt OPERANTEM, et humanam, quæ carnis sunt EXEQUENTEM, non divide, neque confuse, aut inconvertibiliter Dei naturam in hominem et humanam in Deum conversam edocentes, sed naturarum differentias integras confitentes.

(1) Auferentes ergo scandalum novellæ adinventionis, non nos oportet unam vel duas operationes

Je vous demande, mon Révérend Père, si, après ces citations, il n'est pas permis d'établir ainsi le sentiment d'Honorius sur la question du monothélisme ? Deux natures en Jésus-Christ, opérant chacune, sans confusion, sans division, sans transmutation, ce qui lui est propre ; une seule opération ou volonté de la nature humaine, telle qu'elle était avant que le péché l'eût corrompue, et non tiraillée en deux sens contraires ; enfin, rejet de l'emploi de nouvelles expressions et recommandation du silence.

On peut blâmer cette recommanda-

DEFINIENTES prædicare ; sed pro una, quam quidam dicunt, operatione, oportet nos unum operatorem Christum Dominum in utrisque naturis veridice confiteri, et pro duabus operationibus, ablato geminæ operationis vocabulo, ipsas potius *duas naturas, id est divinitatis et carnis assumptæ, in una Persona Unigeniti Dei Patris, inconfuse, indivise atque inconvertibiliter nobiscum prædicare* PROPRIA OPERANTES.

tion du silence et ce rejet d'une nouvelle expression qui pouvait couper l'hérésie dans sa racine, comme le fit le sixième concile général en adoptant l'expression des *deux volontés*, mais c'est là une faute de conduite, une fausse appréciation de l'opportunité, un défaut de zèle si l'on veut; ce n'est ni l'enseignement, ni la profession, ni l'acceptation du monothéisme.

En lisant les lettres d'Honorius sans idée préconçue, on ne peut y voir autre chose, et, quand on lit dans la profession de foi du sixième concile ces paroles : « *Duas voluntates in eo (Jesu Christo) et duas naturales operationes indivise, inconvertibiliter, inconfuse prædicamus, et duas naturales voluntates non contrarias, absit, sed sequentem ejus humanam voluntatem, et non resistantem vel reluctantem, sed potius et subjectam divinæ ejus atque*

omnipotenti voluntati ; nous professons que Jésus-Christ a deux volontés naturelles et deux opérations naturelles, indivisibles, inconversibles, distinctes ; que ces deux volontés naturelles ne sont point en opposition, la volonté humaine, loin de résister et de lutter contre la volonté divine, la suivant et obéissant à sa toute-puissante volonté ; » quand on lit, dis-je, cette profession de foi, on trouve que, sauf l'expression des *deux opérations* et des *deux volontés*, la doctrine d'Honorius est celle du Concile.

Alors, me direz-vous, mon Père, comment se fait-il que le Concile a condamné Honorius ?

Je vous répondrai tout de suite que cette contradiction apparente donne quelque poids au sentiment de ceux qui pensent qu'Honorius n'a pas été condamné pour *hérésie* au sens où l'on entend aujourd'hui ce mot ; mais,

en attendant que nous revenions là-dessus, ne trouvez-vous pas, mon Père, qu'il était bon de mettre sous les yeux du lecteur les lettres d'Honorius, et que la production de ces pièces capitales était nécessaire pour qu'on pût juger impartialement la question ?

Pourquoi ne les avez-vous pas produites ?

Si les mensonges ne peuvent servir Dieu, comme vous le dites (page 61), pensez-vous que les omissions le servent davantage ?

Votre conscience répondra.

III.

LES TÉMOINS D'HONORIUS.

Mais peut-être me trompé-je sur l'interprétation orthodoxe des lettres d'Honorius. Écoutons les témoins; en voici encore plusieurs que vous avez oublié de citer, mon Révérend Père, et, pourtant, ils paraîtront à tout le monde des témoins importants.

Premier témoin, le pape Jean IV, deuxième successeur d'Honorius, qui monta sur le trône pontifical en 840. — Le patriarche Sergius, qui avait rédigé l'*Ecthèse* ou Exposition de foi connue sous le nom d'Ecthèse d'Héraclius, n'avait pas osé faire publier du vivant d'Honorius ce document favo-

nable au monothélisme, ce qui ne prouve pas qu'Honorius fût favorable à cette hérésie; il n'avait pas davantage publié les lettres d'Honorius, dont il aurait dû pourtant se prévaloir, si elles étaient entrées dans ses vues autant qu'il le désirait. Le patriarche hérétique mourut; Pyrrhus, son successeur, ne valait pas mieux, mais l'avènement de Constantin, fils aîné d'Héraclius, à l'empire, pouvait faire espérer que le pouvoir redeviendrait favorable à l'orthodoxie; aussitôt le pape Jean IV écrit à l'empereur :

« Le patriarche Sergius rapporta à Honorius, pontife de sainte mémoire de la ville de Rome, que quelques-uns admettaient en Jésus-Christ *deux volontés contraires*. A quoi ledit pape répondit que notre Sauveur, de même qu'il est une seule personne, de même il a été conçu et il est né d'une manière qui surpasse l'humanité : tou^t

ensemble Dieu parfait et homme parfait, afin que, né sans péché, il renouvelât la noble origine de la première image que le premier homme a perdue par sa prévarication. Le second Adam, né sans péché, a pris du premier, suivant la création primitive, la volonté une et naturelle de son humanité, mais non les deux volontés contraires que l'on sait que nous avons, nous qui sommes engendrés du péché d'Adam, en sorte qu'en nous la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair, tandis qu'en lui la volonté de sa chair n'a jamais résisté à la volonté de son esprit. Nous disons donc et nous confessons en Jésus-Christ *une seule volonté de son humanité sainte, et non les deux volontés contraires de l'esprit et de la chair*, comme le disent insensément quelques hérétiques. C'est donc ainsi que notre prédécesseur a répondu à la question

du patriarche Sergius : Qu'il n'y a pas dans notre Sauveur deux volontés contraires, parce qu'il n'a rien pris de vicieux de la prévarication du premier homme. Et si quelqu'un, peu instruit, voulait lui faire un reproche de n'avoir parlé que de la nature humaine, et non pas aussi de la nature divine, il doit savoir qu'on a fait la réponse selon la demande... Mon prédécesseur a donc enseigné, au sujet de l'Incarnation, qu'il n'y a point en Jésus-Christ deux volontés contraires, comme en nous autres pécheurs, ce que quelques-uns tournant en leur sens propre, l'ont soupçonné d'avoir enseigné une seule volonté de sa divinité et de son humanité : ce qui est entièrement contraire à la vérité (1). »

(1) Prædictus ergo decessor meus docens de mysterio incarnationis Christi dicebat, non fuisse in eo, sicut in nobis peccatoribus, mentis et carnis contrarias voluntates. Quod quidam ad proprium

Voilà un grave témoignage, vous en conviendrez, mon Père : vous auriez dû le faire connaître. Il n'est pas le seul.

Deuxième témoin, le secrétaire du pape Honorius.— L'abbé Jean Sympon, secrétaire d'Honorius, le même qui avait écrit les lettres citées plus haut, était aussi secrétaire du pape Jean IV, et ce fut encore lui qui écrivit la lettre de ce Pape que je viens de rapporter. On ne peut avoir un témoin plus autorisé à parler dans la question. Vous venez de voir, mon Père, dans quel sens, selon lui, étaient écrites les lettres d'Honorius. Direz-vous qu'il était intéressé à cacher la vérité ? Mais les lettres d'Honorius étaient conservées dans les archives de l'Église de Constantinople aussi bien que dans les archives de

sensum convertentes, divinitatis ejus et humanitatis unam cum voluntatem docuisse suspicati sunt : quod veritati omnimodis est contrarium.

l'Église romaine : Jean IV et l'abbé Jean auraient donc commis une maladresse extrême en soutenant une fausseté qui aurait été mise à jour par la production des lettres conservées à Constantinople. Rien de pareil n'est arrivé.

Mais voici un troisième témoin non suspect, qui rend lui-même témoignage à l'abbé Jean, et qui confirme les témoignages précédents. Vous savez, mon Père, avec quel courage saint Maxime a combattu le monothéisme ; ce n'est pas lui qui aurait excusé Honorius s'il l'avait cru coupable d'hérésie, ni l'abbé Jean, s'il l'avait soupçonné de mensonge ; écoutons-le.

Troisième témoin, saint Maxime. — Saint Maxime était contemporain d'Honorius, il écrivait quelques années seulement après la mort de ce Pape. Nous lisons dans sa lettre adressée au prêtre Marin :

« Je suis persuadé que le Pape Honorius, en parlant dans sa lettre à Sergius d'une volonté, n'a pas nié les deux volontés naturelles, mais qu'au contraire il les a établies, car il a exclu seulement la volonté charnelle et vicieuse. La raison qu'il en donne le prouve, savoir : que la divinité a pris notre nature et non pas notre péché.

Honorium etiam Romanum Papam non diffiteri reor naturaliter in Christo voluntatum dualitatem, in epistola quam scripsit ad Sergium, eo quod unam dixerit voluntatem, sed potius confiteri, et hanc fortassis etiam stabilire. Nam... subinfert : Unde et unam voluntatem fatemur Domini Christi, quia profecto a divinitate assumpta est natura nostra, non culpa. »

Et plus loin :

« L'abbé Anastase étant allé à Rome et s'informant pourquoi et comment il se trouvait dans la lettre à Sergius l'ex-

pression *d'une volonté*, les principaux personnages le déploraient et l'excusaient. Mais le saint abbé Jean, qui avait dicté la lettre en latin, assura qu'il n'avait aucunement fait mention d'une volonté numériquement une, *quoique la chose ait été imaginée par ceux qui ont rendu la lettre en grec*, et qu'enfin on n'avait aucunement pensé à exclure la volonté naturelle du Sauveur en tant qu'homme, mais seulement la volonté vicieuse qui est en nous.....

Qui asserens (Anastasius) quod multum sermonem moverit ad sacratissimos magnæ illius Ecclesiæ viros, propter epistolam quæ ab eo Honorio fuerat ad Sergium scripta ; percontans cujus rei gratia vel qualiter in ea inserta fuerit una voluntas, et invenit hæsitantes in hoc et rationem reddentes ; insuper et eum qui per hanc jussionem ejus latinis dictaverit dictionibus , dominum videlicet abbatem Joannem sanctissi-

num Symponum, affirmantem, quod nullo modo mentionem in ea per numerum fecerit unius omnimodis voluntatis, licet hoc nunc sit fictum ab his qui hanc in græcam vocem interpretati sunt; verum nec quamlibet exinanitionem vel abolitionem naturalis secundum humanitatem Salvatoris voluntatis, sed ejus, quæ nostra est, et reprobata facta, perfectam dejectionem et interemptionem. »

Vous avez lu et admiré comme moi, mon Père, cette célèbre *disputation* de saint Maxime avec Pyrrhus, qui eut lieu en présence du gouverneur d'Afrique, de plusieurs évêques et d'un grand nombre de témoins, et dans laquelle le saint abbé réfuta si péremptoirement le monothélisme et établit si clairement la doctrine catholique des deux volontés. Pyrrhus, poussé dans ses derniers retranchements, se rejette sur Honorius :

— Que pouvez-vous dire d'Honorius, s'écrie-t-il, qui dans sa lettre à mon prédécesseur Sergius a enseigné clairement une volonté en Jésus-Christ?

— Qui donc, réplique saint Maxime, est plus digne de foi quand il s'agit d'expliquer cette lettre, celui qui l'a écrite, qui vit encore et éclaire tout l'Occident par sa doctrine et sa vertu, *hoc etiam conspicuus quod pietatis dogmatibus universum illustravit Occidentem*, ou ceux de Constantinople qui parlent des choses comme il leur plaît?

— Celui, sans contredit, qui a écrit la lettre.

— Eh bien ! dit saint Maxime, le même secrétaire qui avait écrit la lettre d'Honorius a écrit à l'empereur Constantin au nom du pape Jean : Quand nous avons dit une volonté en Jésus-Christ, nous parlions non de sa divinité et de son humanité tout à la fois,

mais de son humanité seulement ; car Sergius nous ayant écrit que quelques-uns admettaient dans le Christ deux volontés contraires, nous avons répondu que Jésus-Christ n'avait pas comme nous, depuis notre péché, deux volontés contraires, celle de la chair et celle de l'esprit, mais une seule qui caractérisait son humanité (1).

Est-ce tout le témoignage de saint Maxime ? Non. Dans une lettre écrite vers 643 à Pierre l'Illustre, parlant du zèle qu'ont montré les Pontifes romains contre le monothélisme, il s'écrie :

« Que n'a pas fait le divin Honorius, et après lui le vénérable vieillard Séverin, puis son successeur le

(1) Voici le texte grec de cette dernière phrase :
Ἄντεγράψαμεν ὅτι ὁ Χριστὸς δύο θελήματα οὐκ εἶχε, σαρκὸς φῆμι καὶ πνεύματος, ὡς ἡμεῖς ἔχομεν μετὰ τὴν παράβασιν, ἀλλ' ἐν μόνον, τὸ φυσικῶς χαρακτηρίζον τὴν αὐτοῦ ἀνθρωπότητα.

vénérable Jean ? Et le bienheureux pape (Théodore) aujourd'hui vivant a-t-il rien omis pour le ramener ? *Quid autem et divinus Honorius, etc.* »

Est-ce assez , mon Père ? Saint Maxime témoigne en son nom, il rend témoignage à l'abbé Jean, il parle devant une multitude de témoins qui pourraient le contredire, et il n'est pas contredit !

Pourquoi n'avoir rien dit de tout cela dans votre *Première lettre à M^{sr} Dechamps* ?

Cinquième témoin, le pape saint Martin I^{er}. — Vous savez que ce saint pape, mort en exil pour la foi, s'est assis dans la chaire de saint Pierre environ douze ans après la mort d'Honorius, dont il est séparé par les papes Séverin, Jean IV et Théodore I^{er}. Or, saint Martin parle absolument comme saint Maxime. Écrivant aux Églises d'Antioche et de Jérusalem,

et nommant les chefs de l'hérésie monothélite, non-seulement il ne cite pas Honorius, mais il dit que les pontifes romains ont toujours été attentifs à conserver le dépôt de la foi : « *Scire vos volo, fratres, de rebus præsentibus, id est de furibus, qui temporibus nostris insurrexerunt contra orthodoxam fidem, nempe Theodoro, qui fuit episcopus Pharan, et Cyro, qui Alexandriæ, et Sergio, qui Constanti-nopolis, et ejus successoribus Pyrrho et Paulo, quod hi per propriam hæresim valde moliti sunt perfodere et thesauros sive dogmata Ecclesiæ catholicæ expilare. Nos vero, id est hujus Apostolicæ Sedis Pontifices ad custodiam domus pervigiles, juxta præceptum Domini non permisimus eos effodere vel surripere fidei thesaurum.* Je veux que vous sachiez, mes Frères, que les voleurs qui se sont élevés de nos jours contre la foi orthodoxe,

savoir Théodore de Pharan , Cyrus d'Alexandrie, Sergius de Constantinople et ses deux successeurs Pyrrhus et Paul, se sont efforcés, par leur hérésie, de piller les trésors, c'est-à-dire les dogmes de l'Église. Pour nous, Pontifes de ce Siège apostolique, veillant à la garde de la maison selon l'ordre du Seigneur, nous n'avons pas permis qu'ils enlevassent le trésor de la foi. »

Pas un mot d'Honorius, et l'affirmation solennelle que les pontifes romains ont toujours veillé à la garde de la foi ! Et c'est saint Martin I^{er} qui écrit cela quelques années après la mort d'Honorius , à des évêques d'Orient qui n'auraient pas manqué de parler de la chute d'Honorius !

Reconnaissez , mon Père , que le témoignage de saint Martin a aussi sa force. Veuillez m'écouter encore :

En 649, un Concile s'assemble au palais de Latran, sous la présidence

du pape ; il s'y trouve cent cinq évêques et saint Martin ouvre les conférences en disant : « *Apostolicæ memoriæ nostri Decessores non desisterunt prædictis viris (monothelitis) diversis temporibus consultissime scribentes, et tam rogantes quam regulariter increpantes, necnon per Apocrisarios suos... pro hoc maxime destinatos, quatenus proprium emendarent novitatis commentum.* Nos prédécesseurs d'apostolique mémoire n'ont pas cessé d'écrire à ces hommes (les monothélites), en divers temps et avec beaucoup de sagesse, tantôt les *priant* , tantôt les réprimandant selon la règle , et les exhortant vivement par leurs légats , spécialement chargés de cette mission , à revenir de leur invention de nouveauté. »

N'êtes-vous pas heureux, mon Père, de tous ces témoignages que je m'é-

tonne de ne pas voir dans votre *lettre*, et dont vous n'avez pas l'air d'avoir même soupçonné l'existence ? Je n'ai pourtant pas le mérite de l'invention ; ils se trouvent partout, il n'est pas un auteur qui se soit occupé sérieusement du monothélisme et de la question d'Honorius, qui ne les rapporte ; vous avez été bien mal servi par vos secrétaires, s'ils ne vous les ont pas mis sous les yeux.

Mais j'arrive enfin à des témoins que vous avez cités ; pourquoi n'avez-vous pas donné toutes leurs dépositions ?

Sixième témoin, le pape saint Agathon. — Le monothélisme continue ses ravages en Orient ; l'empereur Constantin Pogonat, d'accord avec le pape, songe à y apporter le plus grand remède que l'Église puisse employer ; un Concile œcuménique est convoqué à Constantinople en 680.

Or, dans l'Action IV du Concile, on

lit une lettre du pape saint Agathon à l'empereur Pogonat, et dans cette lettre, saint Agathon déclare, sans qu'aucune réclamation s'élève, que l'Église romaine n'est jamais tombée dans aucune erreur, *Apostolicam Romanam Ecclesiam nunquam a via veritatis in qualibet erroris parte deflexisse*. Saint Agathon insiste, et il dit encore, en parlant de l'Église romaine : « *Cujus auctoritatem, utpote apostolorum omnium Principis, semper omnis catholica Christi Ecclesia, et universales synodi amplectentes in cunctis secuti sunt*. Son autorité (celle de l'Église romaine), comme étant celle du Prince de tous les apôtres, a toujours été acceptée et suivie par toute l'Église catholique du Christ et par tous les Conciles généraux. »

Quel témoignage, mon Père! et le VI^e Concile, ce Concile sur lequel vous

vous appuyez pour renverser l'infail-
libilité du Siège apostolique, le VI^e Con-
cile ne fait entendre aucune protesta-
tion !

Saint Agathon poursuit :

« Voilà la règle de foi qu'a tenue et
défendue cette mère spirituelle de votre
empire, l'Église apostolique du Christ,
qui, par la grâce de Dieu tout-puis-
sant, sera reconnue comme ne s'étant
jamais écartée du sentier de la tradition
apostolique, et qui n'a jamais été al-
térée par les nouveautés hérétiques,
qui n'y a jamais succombé, mais qui,
dès le commencement de la foi chré-
tienne reçue de ses auteurs les princes
des apôtres, demeure toujours pure,
selon cette divine promesse du Sau-
veur : *Pierre, Pierre, j'ai prié pour
que ta foi ne défaille pas..., confirme
tes frères*. Que votre clémence impé-
riale considère donc que c'est le Sau-
veur qui a promis à Pierre que sa foi

ne faillirait pas et qui l'a chargé de confirmer ses frères. Or il est connu de tous que les Pontifes apostoliques, prédécesseurs de mon humilité, l'ont toujours fait avec courage. *Quod apostolicos Pontifices, meæ exiguitatis prædecessores, confidenter fecisse semper, cunctis est cognitum.* »

Et aucune protestation ne s'élève dans le Concile! Et il n'y a que quarante ans qu'Honorius est mort! Et, tout à l'heure, on va lire les lettres d'Honorius, on va les condamner!

Avouez, mon Père, que, pour juger le procès d'Honorius, il était important de connaître ces témoignages.

Pourquoi donc n'en parlez-vous pas? Pourquoi, vous qui accusez l'école romaine de tant de falsifications, de fourberies, de mensonges, ne faites-vous entendre que les témoins à charge?

Ne suis-je pas en droit de vous dire

que vous avez fait l'office d'accusateur public, non celui de juge? Etait-ce là l'office qui convenait à votre caractère?

Je vous laisse le soin de répondre.

IV.

LES TÉMOINS A CHARGE.

Je crois, mon Révérend Père, qu'il vous est impossible de récuser les témoins que je viens d'invoquer pour la défense d'Honorius : leurs dépositions se trouvent dans les mêmes collections que celles qui sont citées par vous, dans Labbe, dans Mansi, etc. ; l'école gallicane, d'ailleurs, ne les récuse pas ; ou elle les passe sous silence, ou elle rejette leur autorité, mais elle ne conteste pas qu'ils soient authentiques, elle ne conteste pas la véracité des témoins.

Les vôtres se présentent-ils dans une

situation aussi favorable? De graves autorités en doutent : elles parlent d'actes falsifiés, de noms propres mis à la place d'autres noms, et il n'est vraiment pas étonnant qu'elles émettent ces doutes, puisque c'est dans le VI^e Concile même qu'il a été question de falsifications à propos d'actes du V^e Concile.

Mais, mon Père, tout en réservant mon opinion particulière à cet égard, tout en pensant qu'on peut soutenir la falsification de quelques passages des actes du VI^e Concile, peut-être celle de quelques passages des lettres d'Honorius, celle aussi de plusieurs des lettres pontificales émises après le Concile, j'abandonne cette question, et je dis :

J'admets comme authentiques les lettres d'Honorius telles qu'elles sont venues jusqu'à nous ;

J'admets les actes du VI^e Concile tels

que nous les avons et tels que vous les citez ;

J'admets les anathèmes du Concile et des Papes contre Honorius ;

J'admets les mêmes anathèmes répétés par les Pères du VII^e et du VIII^e Concile ;

J'admets le texte de la profession de foi du *Liber diurnus* ;

J'admets le bréviaire de 1520, où vous avez lu la condamnation d'Honorius ;

En un mot, mon Révérend Père, je ne récuse aucun de vos témoins ;

Mais, comparant et étudiant leurs témoignages, je me permets de ne pas tirer la même conclusion que vous, et je vais vous dire pourquoi.

Voici la déposition du VI^e Concile, d'après vous, mon Père, car je n'ai plus besoin de puiser à d'autres sources qu'à votre *Première lettre* et je prends votre traduction ;

« A Honorius hérétique, anathème !
Honorio hæretico anathema!... Nous
avons, en outre, rejeté de la sainte
Église, et nous avons anathématisé
Honorius, qui fut pape de la vieille
Rome, parce que nous avons reconnu
dans ses lettres à Sergius qu'il a suivi
en toute chose la même doctrine et
qu'il confirme tous ses dogmes impies.
*Cum his vero simul projici a sancta Dei
catholica Ecclesia, simulque anathe-
matizari prævidimus, et Honorium,
qui fuerat papa antiquæ Romæ, eo quod
invenimus per scripta, quæ ab eo facta
sunt ad Sergium, quia in omnibus ejus
mentem secutus est et impia dogmata
confirmavit.*.... Nous nous sommes fait
lire la lettre d'Honorius à Sergius, et
nous l'avons trouvée absolument con-
traire aux dogmes apostoliques, aux
définitions des Conciles, à la doctrine
des Pères faisant autorité, mais, au
contraire, conforme aux fausses doc-

trines des hérétiques. Nous les rejetons sous tous les rapports, et nous les exécrons comme funestes aux âmes..... Et ces écrits profanes, pernicioeux pour les âmes, afin de les abolir entièrement, nous les avons fait brûler sous nos yeux. *Similiter autem (retractantes) et epistolam ab illo, id est Honorio, rescriptam ad eundem Sergium, hasque invenientes omnino alienas existere ab apostolicis dogmatibus, et a definitionibus sanctorum conciliorum, et cunctorum probabilium Patrum, sequi vero falsas doctrinas hæreticorum, eas omnimodo abjicimus, et tanquam animæ noxias exsecramur.... Et prævidimus profana et animæ pernicioosa continuo ob perfectum exterminium igne concremari. »*

Je ne supprime rien, vous le voyez, mon Père : je cherche la vérité, je n'écarte pas les lumières qui blesseraient mes yeux.

Vous citez ensuite le VII^e et le VIII^e Concile œcuménique ; ces deux Conciles professent les deux volontés et les deux opérations et anathématisent Honorius, à l'exemple du VI^e Concile : *quemadmodum Constantinopoli sexta Synodus exclamavit.*

Le VII^e Concile dit, en particulier : « Nous anathématisons la folie d'Arius, celle de Macédonius... et l'unité de volonté en Jésus-Christ de Sergius, d'Honorius, de Cyrus, de Pyrrhus et de tous ceux qui pensent comme eux ; *anathematizantes Arii vesaniam, Macedonii rabiem... Sergii, Honorii, et Cyri, et Pyrrhi, et asseclatorum eorum unius, immo nequam moris, voluntatem.* »

Le VIII^e Concile dit à son tour : « Nous recevons le VI^e Concile œcuménique, qui proclame deux volontés, deux opérations en Jésus-Christ ; et, comme lui, nous anathématisons Théo-

dore, et Sergius, et Pyrrhus, et Paul, et Pierre, patriarches impies de Constantinople, et avec eux Honorius de Rome, Cyrus d'Alexandrie et Macaire d'Antioche, sectateurs des doctrines impies de ces hérésiarques Apollinaire et Eutychès. *Sanctam et universalem synodum suscipientes, quæ in unius Christi duabus naturis consequenter etiam duas operationes ac totidem voluntates sapienter asseruit. Anathematizamus autem Theodorum, qui fuit episcopus Pharan, et Sergium, et Pyrrhum, et Paulum, et Petrum, impios præsules Constantinopolitanorum Ecclesiæ, atque cum eis Honorium Romæ, una cum Cyro Alexandriæ, necnon et Macarium Antiochiæ... qui malæ opinionis Apollinarii, et Eutychetis, impiorum hæresiarcharum dogmata sectantes. »*

Donc, mon Père, vous avez trois Conciles œcuméniques contre Hono-

rius ; certes, c'est beaucoup ; mais me permettez-vous de vous faire remarquer que le VII^e et le VIII^e Conciles ne font que répéter le sixième ? C'est toujours le témoignage unique du sixième Concile. Il n'en est pas moins grave, je le reconnais, nous y reviendrons.

Après les Conciles, vous citez les Papes, mon Révérend Père.

Adrien II déclare que le pape Honorius a été mis en jugement pour hérésie, *quia super hæresi fuerat accusatus*. Cela ne dit rien sur ce que pense Adrien II ; passons.

Saint Léon II, qui a reçu les actes du VI^e Concile, est un témoin plus considérable dans la cause. Or saint Léon II écrit à l'empereur Constantin Pogonat : « Nous anathématisons encore ces inventeurs d'un nouveau dogme, Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paulus, Petrus, intrus plutôt qu'évêques de l'Église de

Constantinople, et aussi Honorius, qui, loin de purifier cette Église apostolique, s'est efforcé, par une trahison sacrilège, de renverser la foi immaculée. *Pariter anathematizamus novi erroris inventores, id est, Theodorum, Pharanitanum episcopum, Cyrum Alexandrinum, Sergium, Pyrrhum, Paulum, Petrum, Constantinopolitanæ Ecclesiæ subsessores magis quam præsules, necnon Honorium, qui hanc apostolicam Ecclesiam non apostolicæ traditionis doctrina lustravit, sed profana prodicione immaculatam fidem subvertere conatus est.* »

Ici, mon Révérend Père, vous ajoutez une remarque qui fait honneur à votre bonne foi : « Je me hâte d'ajouter, dites-vous, que ce texte latin paraît ici traduit du grec, lequel diffère du latin par un mot ; au lieu du mot *conatus est*, le grec dit *παρεχώρησε*, qui veut dire *a permis, a donné lieu.* »

Excellente remarque, mon Père, qui avait déjà été faite, et j'ajoute que la lettre de saint Léon II, que vous avez parfaitement eu raison de citer, doit commencer à faire entrevoir comment il est possible d'arriver à la solution du problème.

Remarquons donc en passant que, si le Concile a dit anathème à l'*hérétique* Honorius, le Pape ne dit anathème qu'au *négligent* ; la conduite est réprochée, non la foi, et n'oublions pas que c'est au Pape qu'il appartient de confirmer les actes des Conciles.

Il est si vrai que la *négligence* a été la faute d'Honorius dans la question du monothélisme, que saint Léon le dit en propres termes dans une autre lettre aux évêques d'Espagne : « Honorius qui, manquant au devoir de son autorité apostolique, au lieu d'éteindre la flamme de l'hérésie, la fomenta en la négligeant, *cum Honorio, qui flammam*

hæretici dogmatis non, ut decuit apostolicam auctoritatem, incipientem extinxit, sed negligendo confovit.»

Quoique vous trouviez la négligence bien forte, mon Père, il n'est pas possible de voir autre chose dans ce que dit saint Léon II. Et c'est tellement la pensée de ce Pape, qu'il écrit encore dans le même sens au roi Erwigé : « Ont été rejetés de l'unité catholique, et avec eux Honorius de Rome, qui consentit à laisser maculer la foi immaculée qui lui avait été transmise par ses prédécesseurs ; *una cum eis Honorius Romanus, qui immaculatam apostolicæ traditionis regulam quam a prædecessoribus suis suscepit, maculari consentit.* »

Ainsi, où le VI^e Concile dit *hérétique*, saint Léon II dit *négligent*, *très-négligent*, *si négligent* et *si coupable*, qu'il a mérité une condamnation éternelle ; mais le Pape ne dit pas *héréti-*

que, il ne dit pas qu'Honorius ait enseigné l'hérésie : quoi qu'on pense, c'est un devoir de le remarquer.

Le *Liber diurnus*, où l'on trouve cette profession de foi faite avec serment par les Papes le jour de leur élection, sera-t-il plus accablant ? Je copie dans votre brochure, mon Père :

« Nous professons, auraient juré les Papes des huitième et neuvième siècles (non des sixième et septième, comme vous l'avez dit, page 31), nous professons la doctrine des Pères du VI^e Concile œcuménique... qui enchaînèrent sous les liens d'un perpétuel anathème... les auteurs de ce nouveau dogme hérétique, Sergius, Pyrrhus, Paulus et Petrus de Constantinople, en même temps qu'Honorius qui fomenta leur détestable enseignement.

Etiam sanctum sextum Concilium universale prædicamus... qui auctores novi hæretici dogmatis Sergium, Pyrrhum,

Paulum et Petrum, Constantinopolitanos, una cum Honorio qui pravis eorum assertionibus fomentum impendit... nexu perpetui anathematis devinxerunt. »

Le témoignage du *Liber diurnus* s'appuie sur celui du VI^e Concile, qui reste toujours le seul véritable témoin à charge ; et, mon Père, vous devez convenir qu'Honorius n'est pas placé sur le même rang que les hérétiques monothélites ; les Papes le reconnaissent comme coupable, non comme hérétique (1).

Enfin, vous apportez en témoignage un bréviaire romain de 1520, où vous lisez, à la fête de saint Léon, le 26 juin, cette condamnation d'Honorius :

(1) Je sais qu'il y a des doutes sur l'authenticité de plusieurs passages du *Liber diurnus*, exhumé par le P. Garnier en 1680, et sur le serment dont il est ici question ; mais je veux accepter comme authentiques les documents cités par M. l'abbé Gratry.

« En ce synode furent condamnés Sergius, Cyrus, Honorius, Pyrrhus, Paulus, Petrus et Macarius, et son disciple Étienne, et Polichronius et Simon, lesquels avaient dit et professé une seule opération et volonté en Notre-Seigneur Jésus-Christ. *In qua synodo condemnati sunt Sergius, Cyrus, Honorius, Pyrrhus, Paulus et Petrus necnon et Macarius, cum discipulo suo Stephano, sed et Polichronius et Simon, qui unam voluntatem et operationem in Domino Jesu Christo dixerunt vel prædicaverunt.* »

Voilà le texte le plus fort, après celui du VI^e Concile, et vous en triomphez, mon Père, en faisant remarquer que les falsificateurs romains l'ont fait disparaître du bréviaire. Vous savez que les légendes du bréviaire romain, quoique fort respectables et jouissant d'une grande autorité comme témoignages de la tradition, ne sont pas

cependant inattaquables en tout : l'école que vous défendez aujourd'hui ne s'est pas fait faute de les attaquer, et de provoquer des corrections tout à fait nécessaires, suivant elle ; est-ce à vous, mon Père, de vous plaindre qu'on ait fait disparaître de l'une de ces légendes une erreur évidente, après l'étude des lettres d'Honorius, après les lettres de saint Léon II, ou, au moins, une erreur douteuse, puisqu'il est certainement très-douteux qu'Honorius ait enseigné qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une volonté ? Il ne faut pas s'échauffer ainsi, mon Père, et voir des falsifications dans tout ce qui contrarie votre thèse ; une correction n'est pas une falsification.

Mais il est temps de conclure.

V.

SOLUTION DU PROBLÈME.

La cause est entendue ; nous avons toutes les pièces du procès sous les yeux , quel jugement pouvons-nous rendre ?

Les témoins entièrement favorables à Honorius sont :

Les lettres mêmes d'Honorius,
Le pape Jean IV ,
L'abbé Jean Sympon, secrétaire de
Jean IV et d'Honorius ,
L'abbé saint Maxime ,
Le pape saint Martin ,
Le pape saint Agathon et le VI^e Con-
cile lui-même.

Sont tout à fait défavorables à Honorius ou paraissent l'être :

Le VI^e Concile, suivi sur ce point par le VII^e et le VIII^e,

Un bréviaire romain du seizième siècle.

Justifient et accusent en partie Honorius :

Le pape saint Léon II,

Le *Liber diurnus*.

Tout ce qui est en dehors de ces témoignages ou ne prouve rien, ou n'en est qu'une conséquence ; je ne crains pas, mon Père, que vous puissiez me reprocher d'avoir omis un témoignage défavorable ; vous savez, hélas ! que vous n'avez pas procédé avec la même impartialité.

Eh bien, que résulte-t-il de tout cela ?

En lisant attentivement les lettres d'Honorius, on ne peut y découvrir l'hérésie monothélite, et, jusqu'au Concile de 680, aucune voix ne s'élève

pour accuser Honorius de monothéisme. Après le Concile, aucun Pape n'accrole cette épithète au nom d'Honorius; mais trois Conciles œcuméniques disent anathème à l'hérétique Honorius.

Tout cela repose sur des documents dont ni vous, mon Père, ni moi ne contestons en ce moment l'authenticité.

Comment les concilier ?

Je suis bien obligé de vous dire ici, mon Père, que vous avez eu tort de plaisanter sur la signification du mot *hérétique* au temps d'Honorius. Il est certain qu'à cette époque, et depuis encore, il s'est appliqué non-seulement aux hérétiques, mais encore aux auteurs d'hérésie, à ceux qui laissaient l'hérésie grandir librement et qui ne s'opposaient pas à ses progrès.

S'il en est ainsi, la solution de la première difficulté n'est-elle pas trouvée ?

Honorius n'a pas montré assez de zèle contre le monothélisme, il a temporisé, il ne s'est pas prononcé avec assez de vigueur, il a ainsi *fomenté* l'hérésie, et les Conciles lui disent anathème, et les Papes disent anathème avec les Conciles, parceque la conduite d'Honorius a été coupable et cause d'un très-grand mal.

Voyez, mon Père :

Nous sommes en présence de deux témoignages également vrais, mais qui paraissent se contredire ; or, pour les concilier, il suffit de donner à un mot un des sens qu'il a, qu'il avait certainement à l'époque dont il s'agit : est-ce que la solution n'est pas parfaitement légitime ?

Cette solution me paraît être la bonne ; mais vous pourrez insister et dire : Pourtant le Concile œcuménique a dit *hérétique* et l'ensemble des

textes montre que le Concile a regardé Honorius comme monothélite.

Je réponds :

Le Concile, qui est infaillible lorsqu'il est avec le Pape, dont les décisions sont irréformables lorsqu'elles sont confirmées par le Pape, a-t-il vu le Pape confirmer la qualification d'hérétique appliquée à Honorius? Non; j'ai rapporté les textes d'après vous, mon Père, et il en résulte formellement que les Papes ont condamné la conduite, non la foi d'Honorius. Donc, sans manquer de soumission à l'autorité d'un Concile œcuménique, on peut soutenir qu'Honorius n'a pas été hérétique, puisque sur ce point le Concile n'a pas été confirmé par le Pape.

Il est donc certain qu'on peut reconnaître l'autorité des Conciles œcuméniques, telle qu'on est obligé de la reconnaître quand on est catholique,

et soutenir l'orthodoxie du pape Honorius.

Mais, mon Révérend Père, je veux encore vous faire une concession. J'accorde donc que le pape Honorius a été hérétique au sens où on l'entend aujourd'hui, qu'il a été monothélite, et je vous dis :

Mon Père, votre thèse n'est pas établie,

L'infailibilité pontificale n'est en rien ébranlée,

Car

Il vous reste à prouver que le pape Honorius a enseigné solennellement (*ex cathedra*) l'hérésie monothélite,

Et cela, je vous le déclare avec toute l'énergie que donne la plus intime conviction,

Cela, vous ne pourrez jamais le prouver.

Il faut être de bonne foi ici et ne pas parler en l'air.

Qu'est-ce que l'école romaine, qu'est-ce que *presque tous* les catholiques, selon votre propre aveu, entendent par l'infaillibilité pontificale?

Votre brochure a pour but d'empêcher une définition sur ce point. Il me suffit, par conséquent, de prendre la formule, la définition indiquée par les cinq cents Pères du Vatican qui demandent que l'infaillibilité pontificale soit définie comme dogme de foi catholique. Voici cette formule :

« Que le saint Concile du Vatican veuille bien affirmer en termes formels et qui excluent toute possibilité de douter, que l'autorité du Pontife romain est souveraine, et par conséquent exempte d'erreur, lorsqu'il prononce sur les matières de la foi et des mœurs, et qu'il enseigne ce qui doit être cru et tenu, ce qui doit être rejeté et condamné par tous les fidèles du Christ; *supremam, ideoque ab errore immu-*

nem esse Romani Pontificis auctoritatem, quum in rebus fidei et morum ea statuit ac præcipit, quæ ab omnibus christifidelibus credenda et tenenda, quæve rejicienda et damnanda sint. »

Voilà l'infailibilité pontificale.

Eh bien! mon Père, franchement, le pape Honorius a-t-il dit qu'il fallait n'admettre qu'une seule volonté en Jésus-Christ, lui qui répète continuellement qu'il est bon de s'abstenir de dire *une* ou *deux* volontés, *une* ou *deux* opérations, et qui affirme d'ailleurs que la nature divine et la nature humaine opèrent chacune les actes qui leur sont propres?

Et, quoique vous insistiez sur l'expression *lettre dogmatique*, employée par le VI^e Concile pour désigner la lettre d'Honorius, pouvez-vous soutenir que ce Pape ait voulu définir une vérité de foi, lorsqu'il répète en deux

endroits différents qu'il ne veut pas *définir*?

Enfin peut-on regarder comme imposant un dogme à tous les fidèles une lettre qui est écrite à un patriarche, et d'une façon si peu solennelle, que cette lettre reste inconnue pendant plusieurs années ?

Non, mille fois non, et ce n'est pas l'école romaine seule qui le soutient, mon Père; je veux vous citer ici une autorité que vous ne récuserez pas; c'est celle d'un de nos plus savants évêques, de M^{gr} de Ginouilhac, évêque de Grenoble, qui n'est certainement pas désagréable à l'école gallicane.

M^{gr} de Ginouilhac avait donné pour sujet d'étude aux conférences ecclésiastiques de son diocèse, en 1867, entre autres questions, celle-ci :

« Le Concile VI^e général a-t-il condamné le pape Honorius comme *hérétique* ? »

tique ? Quoiqu'il lui ait donné ce nom, n'a-t-il pas distingué sa cause de celle de Sergius et de Pyrrhus ? — Le nom d'*hérétique* avait-il dans l'antiquité ecclésiastique un sens déterminé ? — Ne pourrait-on pas soutenir, sans porter atteinte à l'autorité de l'Église en matière de faits dogmatiques, que le VI^e Concile s'est mépris sur les vrais sentiments d'Honorius ? »

Après avoir résumé les travaux des conférences et écarté la question des interpolations, M^{gr} l'évêque de Grenoble a ainsi exposé son opinion au mois de juillet 1868 :

« Ni la foi catholique, ni la doctrine de l'*Infailibilité du Pape* définissant *ex cathedra*, ni même la foi personnelle d'Honorius, ne réclament impérieusement cette sorte de moyen de défense (la thèse des interpolations).

« 1^o La foi catholique : parce que les lettres d'Honorius n'ont pas été

adressées comme règle de foi à toute l'Église, et qu'elles ont été inconnues non-seulement en Occident, mais même en Orient, par la plupart des Évêques, avant le Concile de Constantinople.

« 2° La doctrine de l'infaillibilité du Pape *définissant ex cathedra* : parce que ces lettres ne sont point des lettres *dogmatiques*, et qu'Honorius y déclara formellement ne vouloir rien définir sur la question soulevée.

« 3° La foi *personnelle* d'Honorius : parce que, quoi qu'il en soit du *sens propre et naturel* et surtout du *sens relatif* de ses lettres, ce Pape pouvait fort bien, à cause des habiletés de ses adversaires, ou s'être mépris sur leurs sentiments, ou n'avoir pas assez mesuré la valeur des termes qu'il employait.

« La question se réduit donc à savoir si Honorius a été fauteur *negatif*

ou fauteur *positif* du monothélisme. Les expressions employées par le Pape Léon II et celles qu'on lit dans le *Liber diurnus Romanorum Pontificum*, semblent indiquer plutôt qu'Honorius a été le fauteur du monothélisme par inadvertance ou par négligence. Celles du Concile indiquent au contraire qu'il a favorisé positivement l'hérésie : *quia in omnibus mentem ejus (Sergii) secutus est, et impia dogmata confirmavit*. Mais peut-être que ce n'est là qu'une divergence apparente, qui tient à ce que les Papes entendaient le sens des lettres d'Honorius en les modifiant par son sentiment personnel connu, tandis que le Concile considérait principalement les lettres en elles-mêmes et dans leur rapport avec celles de Sergius. »

Vous en faut-il davantage, mon Révérend Père ?

Je ne le pense pas, et je crois qu'a-

près avoir examiné de nouveau et froidement la question, vous reconnaîtrez avec chagrin que vous avez eu tort de qualifier si rudement, disons le mot, si outrageusement des adversaires qui ne croyaient pas l'être, qui vous aimaient, qui admiraient votre talent, qui se plaisaient à vous suivre, même dans les écarts de votre brillante imagination, et à qui vous aviez contribué par vos livres de philosophie, par vos livres de piété, à inspirer un grand et tendre amour pour le Saint-Siège et pour le Souverain-Pontife.

Sans doute vous vous êtes laissé trop vite emporter par votre passion pour la vérité, et vous avez trop facilement écouté les voix qui ne vous présentaient qu'une face de la question. Vous avez été trompé, mon Père, et vous vous êtes trompé ; mais vous aimez trop la vérité pour rester longtemps dans l'erreur ; nous vous verrons bientôt re-

venir à nous, et, au lieu de gâter votre plume dans des discussions passionnées et peu chrétiennes, vous l'emploierez de nouveau à revêtir la vérité catholique, qui est aussi la vérité philosophique, la vérité morale, la vérité scientifique, du splendide vêtement de votre style imagé, brillant, poétique et charmant.

Je ne veux pas m'arrêter aux questions incidentes que vous avez soulevées, aux fausses décrétales, à Galilée, etc. ; avec deux mots, l'on peut jeter en pâture bien des erreurs à l'avidité malsaine d'un public qui aime le mensonge ; ces questions ont été traitées, elles le seront encore si les polémiques suscitées par le Concile le rendent nécessaire. Je n'ai voulu prendre que votre thèse principale, et je crois avoir prouvé contre vous, mon Révérend Père, que l'histoire du VI^e Concile, telle que la font ceux qui croient à l'infaillibilité pontificale, ne s'appuie

pas sur une *audacieuse fourberie*, sur une *insolente suppression des faits les plus considérables*.

Permettez-moi une dernière remarque.

Si l'on ne lisait que votre *Première lettre*, on croirait qu'Honorius a failli *ex cathedra*, qu'un Concile en a jugé ainsi, puis deux Conciles après lui, puis une longue série de Papes, enfin tous ceux qui lisaient le bréviaire romain jusqu'au seizième siècle, c'est-à-dire les plus grands évêques, les plus grands saints, les plus savants théologiens. Cela étant, comment comprendre que tout le moyen âge ait accepté, au moins en pratique, l'infailibilité pontificale? Comment saint Thomas d'Aquin a-t-il pu être trompé au point de soutenir cette infailibilité? Comment, enfin, s'expliquer que la question même de l'infailibilité pontificale ait pu être posée?

Ah ! mon Père , vous allez bien loin, quand vous représentez presque toute l'Église dupe d'un système suivi de falsifications ayant toutes pour but d'arriver à établir le dogme de l'infaillibilité ; quand vous faites entendre que les esprits les plus éclairés et les hommes les plus saints ont pu être trompés pendant des siècles par ces fourberies et ces impostures. Eh ! grand Dieu ! vous qui rejetez l'infaillibilité pontificale, est-ce que vous ne croyez plus même à celle de l'Église ?

C'est là que vous allez, mon Père. Vous qui êtes éclairé, vous saurez vous arrêter en chemin, sans doute ; mais savez-vous où vous conduisez ces jeunes gens, ces hommes du monde, ces femmes qui vous lisent avec avidité ? Savez-vous que vous faites douter de l'Église, douter du Concile, et que vous jetez dans les âmes un trouble qu'il sera difficile de calmer ?

Nous qui croyons à l'Église du fond de nos entrailles, qui croyons à l'infailibilité du Concile uni au Pape, et qui avons étudié ces questions cent fois résolues que vous remuez d'une main si imprudente, nous avons été troublés aussi ; et c'est pourquoi nous avons tourné nos regards vers Rome avec plus de sollicitude que jamais, et à la vue de ce qui se passe, à la vue de ce qui se prépare, nous disons :

O Pie IX, ô Père commun de tous les chrétiens, Pasteur des Pasteurs, et vous, nos Pères dans la foi, Pères et Pasteurs de nos âmes, brebis vis-à-vis de Pierre, Maîtres et Docteurs vis-à-vis de nous, voyez le trouble de nos âmes, voyez les nuages dont on cherche à obscurcir la vérité. Nous avons besoin de la vérité, et, en entendant toutes ces voix discordantes, nous nous surprenons à ne plus savoir où elle est. Au milieu du déluge d'erreurs et de pré-

jugés où nous sommes plongés, il nous faut un phare toujours allumé. Tous veulent la liberté, et l'on sent que les deux éléments de la liberté, l'autorité et la vérité, manquent à la fois. O Pères du concile, ô Vicaire de Jésus-Christ, ayez pitié de l'état des âmes, et hâtez, s'il est possible, la solennelle proclamation d'une vérité qui mettrait fin à nos divisions, qui illuminerait nos intelligences, qui raffermirait l'autorité, qui rendrait possible la liberté, et qui assurerait à l'Église, notre Mère, une nouvelle ère de victoires et de triomphes, victoires et triomphes qui seraient ceux de l'humanité tout entière.

Paris, 1870,

en la fête de la Purification de la sainte Vierge.

